

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS415

présenté par

Mme Bregeon, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 12

I. - À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« , la suspension »

les mots :

« ou la suspension d'activité, ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 8, substituer aux mots :

« , de suspension »

les mots :

« ou de suspension d'activité, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.